

***ANATOMIE D'UN
MEURTRE RACISTE :
HERVE MANDUNDU***



En mémoire d'Hervé Mandundu
et pour que la lutte continue

Portrait d'Hervé

Hervé avait 27 ans et il était père d'un enfant de 7 ans au moment de son décès. Il était aide-maçon, pompier volontaire et fondateur d'une association en faveur d'orphelins congolais. Hervé n'avait pas de casier judiciaire et résidait en Suisse depuis ses 5 ans mais n'avait pas de nationalité suisse.

Résumé des évènements

Selon la version policière reprise par les médias : La nuit du 6 au 7 novembre 2016 Hervé Bondembe Mandundu est abattu par un caporal de la Police du Chablais vaudois dans son immeuble. Le caporal et ses 2 coéquipiers avaient été envoyés sur place suite à un conflit de voisinage. Hervé aurait foncé armé d'un couteau à pain sur le caporal qui a fait feu trois fois. Selon les médias, dans les semaines qui suivent la mort d'Hervé : Au moment où le policier choisit de tirer, ils sont une équipe de 3 agents de l'état, protégé par des gilets pare-balles, de gants pare-couteau, des sprays au poivre et des bâtons tactiques. Mais c'est l'arme la plus létale qui sera utilisée à 22h contre un homme noir, père d'un enfant et seul chez lui. Ce caporal, se serait senti tellement menacé par cet homme qu'il lui a tiré 3 fois dessus. Un autre agent n'a pas estimé être légitime à tirer dans cette situation. Une des balles a rebondi dans l'escalier, une autre balle s'est plantée dans la cuisse d'Hervé puis encore une autre a été tirée dans son torse. L'ordre dans lequel ces 3 balles ont été tirées à d'ailleurs été l'un des éléments les plus discuté lors du procès. Selon la famille et les voisins: Les parents d'Hervé Mandundu ne seront prévenus de sa mort que le lendemain à 10h par la police, bien après que la radio n'ait commencé à parler de ce meurtre. Les voisins parlent d'Hervé comme étant calme et personne n'a vu de couteau à pain. Le procès a lieu en mars 2021 et s'est conclu par l'acquittement du policier. En août 2021, l'acquittement du policier est confirmé en appel par le tribunal cantonal qui décide également de défrayer l'agent à hauteur de 35'000 francs.

Une police au-dessus de tout soupçon

Le policier ayant tué Hervé n'a rencontré aucun souci après le meurtre. Prévenu pour homicide, il n'est à aucun moment suspendu de ses fonctions mais simplement réaffecté, en partie, à des tâches administratives. Comme le justifiera de manière honteuse le municipal chargé de la police de Bex dans la presse, la justice considère qu'à priori il n'a pas commis de faute grave. Avant même le procès, la presse bourgeoise reprend le narratif et les éléments de langage policier en toute partialité. Elle euphémise le meurtre en disant que la police a «blessé mortellement» Hervé. La police occupe l'espace médiatique au lendemain du meurtre et on peut lire son porte-parole décrire les cas où l'usage de l'arme à feu est autorisé, notamment en cas de 'légitime défense'. Il participe ainsi à l'opération de minimisation et d'inversion de la culpabilité. Le comble de l'indécence viendra de la reprise d'un communiqué de la police par la RTS au lendemain du meurtre où l'on apprend l'annulation de l'inauguration du nouveau poste de police d'Aigle au motif qu'il ne serait pas «de bon ton de faire la fête, alors que des policiers venaient de vivre une «situation traumatisante». Cette histoire d'une police traumatisée par sa propre violence est malheureusement courante, les médias s'en donnant à cœur joie pour exhiber combien souffriraient les policiers meurtriers et ceux qu'on accuse de violences policières. La police est ainsi déjà blanchie puisque présentée comme une victime. Et on ne peut pas responsabiliser une victime n'est-ce pas? On va même l'indemniser. La boucle est ainsi bouclée. Les procès en 2021 ont été, sans surprise, totalement orientés en faveur de la police : l'affaire a été cadrée sous l'angle de la légitime défense policière, empêchant toute remise en question de l'intervention. Non seulement acquitté et indemnisé, l'agent a ensuite été promu sergent, illustrant une progression sociale, une récompense pour avoir tué.

Déshumanisation d'Hervé Mandundu dans le discours policier

Un homme noir : Le procès du policier qui a tué Hervé Mandundu montre que le racisme systémique n'est pas pris en compte dans les institutions suisses. Dès le début, l'affaire est présentée comme un cas de légitime défense, sans jamais questionner l'influence des préjugés raciaux sur l'intervention. Dans les médias et au tribunal, Hervé est décrit comme un «Congo-lais» ou un «homme africain», ce qui contribue à le déshumaniser et à justifier son meurtre. En revanche, le policier est protégé : aucune enquête sur son passé professionnel, aucun témoin extérieur à la Police entendu, et c'est la victime qui est examinée au lieu du responsable des tirs. Le verdict : acquittement et indemnisation de 35 000 CHF pour le policier. Cette décision renforce cette impunité. Malgré les nombreux témoignages dénonçant les discriminations raciales dans la police suisse, cet aspect n'est jamais abordé dans le procès, maintenant un système qui soutient voire récompense les violences contre les personnes raciséexs.

« Drogué », «dealer » : Hervé est également présenté comme « agité et sous l'emprise de stupéfiants » avant même qu'une expertise médico-légale ne soit faite. Ce type de discours est souvent utilisé pour justifier l'usage de la force, en présentant la victime comme incontrôlable et menaçante. Dans d'autres affaires de violences policières, cette stratégie a servi à détourner l'attention de la responsabilité des agents, en mettant l'accent sur le comportement supposé de la victime plutôt que sur les circonstances de l'intervention. Cette stratégie permet de tout minimiser et d'éviter une remise en question des pratiques policières.

« Dérangé », « fou », « agressivité démesurée » (psychophobie systémique) : Après sa mort, Hervé est rapidement décrit comme un homme «perturbé», ce qui l'associe directement à l'image d'une personne instable et potentiellement dangereuse. Ce type de discours est inlassablement utilisé pour justifier des interventions violentes de la police. En insistant sur une supposée instabilité mentale, les autorités cherchent à détourner l'attention des circonstances du drame et à faire passer l'usage de la force extrême pour une réaction nécessaire et inévitable. Ce procédé repose sur des sté-

réotypes psychophobes qui assimilent les personnes perçues comme ayant des troubles mentaux à des individus incontrôlables et menaçants. Lorsqu'il s'agit en plus d'un homme noir, la peur est encore plus ancrée. Les préjugés racistes font qu'un homme noir est déjà souvent perçu comme plus agressif, plus dangereux, et plus difficile à maîtriser. Si en plus, il est décrit comme «fou» ou «perturbé», il devient dans l'imaginaire collectif une menace extrême, justifiant alors aux yeux de certains l'usage de la force létale. Cette combinaison de racisme et de psychophobie joue un rôle clé dans la construction du récit policier qui vise à minimiser la responsabilité des forces de l'ordre. Pourtant, plusieurs témoins des événements, notamment les voisins d'Hervé, ont contesté cette version. Ils ont affirmé qu'il ne montrait pas de signe d'agressivité et qu'il ne représentait pas un danger immédiat. En l'absence de preuves concrètes venant confirmer l'agressivité supposée d'Hervé, cette version policière apparaît comme un moyen de justifier l'irréparable, plutôt que d'assumer une responsabilité dans l'usage disproportionné de la force.

« Étranger », « pas naturalisé » : Dans son communiqué de presse, la police insiste immédiatement sur le fait qu'Hervé est un « ressortissant de la RDC », alors qu'il vivait en Suisse depuis l'enfance. La mention répétée de sa nationalité n'a aucune pertinence pour expliquer les faits mais sert à le présenter comme un étranger, un « autre », plutôt qu'un habitant du pays où il a grandi. Cette manière de souligner son origine plutôt que son enracinement en Suisse contribue à une délégitimation implicite de sa place dans la société. Ce mécanisme est récurrent dans les violences policières ciblant des personnes raciséexs, perçues comme « pas d'ici », et ce même lorsqu'elles ont passé la majorité de leur vie en Suisse. Loin d'être anecdotique, cette narration permet d'atténuer l'indignation du public, en sous-entendant que la victime n'était pas pleinement membre de la communauté nationale et ses valeurs. Ce type de cadrage médiatique et institutionnel renforce l'idée d'une citoyenneté à deux vitesses, où certaines vies sont considérées comme moins légitimes à être protégées par les institutions que d'autres. Diaboliser pour mieux justifier : Il est important de signaler que le récit de l'intervention policière contient uniquement le narratif de la police puisqu'aucune autre personne, notamment les voisins, ne seront appelés à témoigner lors du procès. Hervé sera dès le lendemain de son meurtre présenté comme un

homme noir dangereux ce qui mobilisera des mécanismes psychophobes et racistes justifiant ainsi l'usage de l'arme à feu et son meurtre.

Une famille méprisée et abandonnée à son sort

La prise en charge de la famille d'Hervé témoigne également d'un continuum de violences institutionnelles. Cette violence, c'est d'abord celle du silence et des questions. La mère d'Hervé n'apprendra que le lendemain dans les journaux la mort de son fils. Des inspecteurs de police viendront à 10h du matin pour lui annoncer la nouvelle, en éludant les circonstances de sa mort, soit le fait qu'un policier lui a tiré dessus. Les questionnements de la famille restent sans réponse, Mme. Mandundu décide de se rendre à Bex avec quelques membres de la communauté congolaise. Sur place, ils photographient les impacts de balles et les voisins leur expliquent ce qu'ils ont vu et entendu : « La police était là, et la police a tué votre fils ». Les policiers viennent quotidiennement chez Nicole, sa mère, mais ne donnent aucune information. Un an après les faits, la famille attend toujours des nouvelles de l'enquête. Ils déplorent ce mépris à leur égard : « C'est vraiment trop long une année, nous n'avons même pas de réponse. Ce qui nous touche, ce qui nous fait mal surtout, c'est qu'on a reçu aucune visite des autorités, même pas un courrier pour avoir au moins de nos nouvelles ». La famille n'est à aucun moment ni sur aucun plan soutenue par l'État. Alors que la patrouille de policiers responsables de la mort d'Hervé ont été immédiatement pris en charge par une cellule de soutien (24 heures 08-11-2016), la famille d'Hervé, n'a reçu quant à elle aucun soutien psychologique. La famille a aussi dû prendre en charge seule les frais liés à la mort d'Hervé. C'est une violence de plus, tout comme le fait de devoir attendre des années pour un procès à l'issue duquel l'Etat considèrera que la police a bien fait son travail.

Procès technique et inversion de la culpabilité

Pendant le procès, la question du racisme systémique n'est jamais abordée, malgré les tentatives de l'avocat de famille. Il n'est pas étonnant que l'institution judiciaire fasse également preuve de racisme dans la mise en oeuvre même de l'enquête. En effet selon l'avocat de la famille, Hervé a été sujet à une investigation approfondie contrairement au prévenu d'homicide. L'avo-

cat tente d'obtenir les états de services du policier, ce qui lui est refusé, une décision qui, selon lui, qui n'aurait pas eu lieu si l'accusé de meurtre n'avait pas été un policier. L'avocate de ce dernier ne fournit qu'un certificat de travail et une copie des notes du prévenu. La demande de reconstituer les faits sur place, de même qu'un complément d'expertise à également été refusée par le Tribunal. Ces choix ne sont pas neutres et plaident en faveur de la police. Aucun témoin présent dans l'immeuble cette nuit, comme les voisins, ne sont appelés à comparaître. Seule la parole policière est prise en compte y compris celle d'une collègue du prévenu qui le décrira comme une personne empathique. Le racisme n'a rien à voir avec un quelconque manque d'empathie, il s'agit d'une construction sociale qui représente les personnes racisées, et dans ce cas particulier les hommes noirs, comme différents, inférieurs, dangereux par essence. C'est pour cette raison que le caractère systémique du racisme doit être considéré dans ce cas, au-delà d'un comportement raciste individuel, qui aurait été insuffisant. La possibilité qu'il puisse s'agir d'un crime policier lié à des préjugés racistes est d'emblée évacuée. Elle permet un cadrage sur la thèse de la légitime défense et limite le procès à une simple affaire technique notamment la chronologie des tirs. Une perspective abolitionniste du système pénal nous oblige à réfléchir à la question suivante : est-ce que le système judiciaire est capable de prendre en compte le racisme systémique – qui par définition se situe au-delà de la responsabilité individuelle ou du racisme des agents de l'Etat. Ne faut-il pas réfléchir à d'autres formes de justice qui ne se focalise pas uniquement sur la recherche d'une responsabilité individuelle?

Conclusion

L'affaire Hervé Mandundu révèle un schéma récurrent de violences policières couvertes par un système judiciaire et médiatique qui protège les policiers et criminalise les victimes noires de manière systématique. Dès les premières heures après le meurtre, la police impose son récit : Hervé est décrit comme un homme dangereux, agité et sous substances, alors que les témoignages des voisins et les faits démontrent une réalité bien différente. Au lieu de chercher à rendre justice, les autorités ont minimisé la responsabilité du policier, dissimulé des éléments et abandonné la famille d'Hervé à son deuil. Pendant que l'agent responsable était maintenu en poste et fi-

nalement acquitté avec une indemnisation, la famille n'a reçu aucun soutien et a dû attendre des années pour un procès biaisé dès le départ. Cette affaire n'est malheureusement pas un cas isolé. Hervé Mandundu n'est pas le seul à avoir perdu la vie sous les balles de la police en Suisse. Mike Ben Peter, Lamin Fatty et Roger 'Nzoy' Wilhelm ont, entre autres eux aussi été tués par les forces de l'ordre. Tous étaient des hommes noirs, et tous ont été, après leur mort, criminalisés par les autorités, la justice et les médias pour justifier l'usage de la force létale. L'impunité policière, renforcée par un appareil judiciaire et médiatique complice, permet à ces meurtres de se répéter sans qu'aucune remise en question structurelle ne soit faite. Tant que ces violences et le racisme systémique des institutions suisses ne seront pas reconnues par l'État, tant que les récits officiels continueront de masquer les injustices, d'autres familles connaîtront le même sort. L'exigence de vérité et de justice pour Hervé, Mike, Lamine, Nzoy et toutes les victimes des violences policières est essentielle pour que ces crimes ne soient plus ignorés.

Outrage collectif



outragecollectif.noblogs.org
ig : outrage.collectif
mail : outrage-collectif@riseup.net